

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 15 JUILLET 2024
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le lundi 15 juillet 2024 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves sous la présidence de M BULINGE Jean-Paul, Maire.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul -Maire, BERTRAND Claudine, DENIS Isabelle - 2nd Adjoint, DOCHEZ Romain, FAYAT Corine, FROISSARD Jacques, GAILLARD Frédéric, LEDUN Julie, MAISONNAT Pierre – 1^{er} Adjoint, PEYROT Michèle – 4^{eme} Adjoint, ROUVEURE Pascale

ONT DONNE POUVOIR : BUFFAT Alexandra à BERTRAND Claudine, DENIS Isabelle - 2nd Adjoint à BULINGE Jean-Paul, MENEROUX Franck - 3^{eme} Adjoint à MAISONNAT Pierre,

EXCUSEE : NOGIER Thierry, VIDAL Serge.

SECRETAIRE DE SEANCE : PEYROT Michèle

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

PEYROT Michèle est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024 a été adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2024-2028,
- Convention temporaire ADS,
- Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des Pénitents,
- Demande de subvention travaux aménagement Plan climat 2024-2028,
- Attribution de marché Maitrise d'œuvre plan climat,
- Questions diverses.

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 09/2024 : Signature d'un bail professionnel avec Monsieur BUTEUX Philippe

CONTRAT DE GESTION DES MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE 2024-2028

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal le contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône 2024-2028 élaboré par Arche Agglo.

Le plan de gestion des milieux alluviaux du Rhône pour la période 2024-2028 concerne 5 lônes réparties sur 4 communes en rive droite et rive gauche du Rhône : la lône des Goules à Tournon-sur-Rhône, la lône des Pierrelles à Mauves, et les lônes des Marettes à Glun, ainsi que le site du bassin des Musards et de la lône saint Georges à la Roche de Glun.

Les Milieux alluviaux du Rhône constituent des reliquats de milieux naturels riches, à préserver. Outre leur aspect fonctionnel, et leur rôle de corridor écologique, ces milieux présentent un intérêt en termes de biodiversité. Ces zones humides péri-urbaines méritent également d'être valorisées auprès des habitants qui ne connaissent pas forcément les richesses et les enjeux de conservation et/ou de restauration.

Depuis 2012, une gestion concertée est menée afin de préserver et mettre en valeur ce patrimoine naturel local mais c'est le premier contrat de gestion 2019-2023 qui a véritablement permis la réalisation de plusieurs actions

Aujourd'hui, le Contrat de gestion 2019-2023 ayant pris fin, l'objectif est de le renouveler pour les 5 prochaines années. A l'issue de ces 5 années, un bilan complet à 10 ans permettra d'obtenir un premier retour sur l'évolution de l'état de conservation de ces milieux.

Ce 2nd contrat vise à poursuivre les mêmes grands objectifs : le suivi scientifique sur la faune et la flore, l'animation foncière sur les zones à enjeux, la poursuite des actions de gestion sur la végétation (gestion différenciée, lutte contre les espèces exotiques envahissantes), la maîtrise de la fréquentation et la sensibilisation des habitants (animations scolaires, sorties nature grand public, outils pédagogiques, communication).

Monsieur le Maire précise que le présent contrat de gestion est un engagement de tous les maîtres d'ouvrages dans la préservation et la mise en valeur des milieux alluviaux du Rhône.

Le programme pour une période de 5 ans se répartit en 3 axes :

- Axe 1 : **Connaissance, suivi et préservation**
- Axe 2 : **Accueil du public, sensibilisation, communication**
- Axe 3 : **Animation et coordination**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent contrat de gestion des milieux alluviaux du Rhône entre les 4 communes et Arche agglo.

CONVENTION TEMPORAIRE ADHESION AU SERVICE MUTUALISE
D'INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME GEREE PAR ARCHE AGGLO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion au service mutualisé d'instructions des autorisations d'urbanisme gérée par Arche agglo communauté d'agglomération par délibération n°95.2018 du 17 décembre 2018, puis par délibération n°85.2020 du 29 octobre 2020.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal l'adhésion au service mutualisé d'instructions des autorisations d'urbanisme gérée par Arche agglo communauté d'agglomération par délibération n°35.2023 du 27 novembre 2023.

Afin de pouvoir faire face à l'absence d'un agent au service urbanisme de la commune, Monsieur le Maire propose que la Commune de Mauves modifie la convention d'adhésion au service mutualisé ADS pour les 3 prochains mois renouvelable une fois, à compter du 01 septembre 2024. Le service d'Arche Agglo gèrera ainsi l'intégralité des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la modification de l'adhésion de la commune au service mutualisé mis en place par Arche Agglo Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une période de 3 mois, renouvelable une fois pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :
 - Permis de construire
 - Permis modificatif (modification mineure du projet initial)
 - Transfert de permis de construire
 - Permis de démolir
 - Permis d'aménager
 - Déclarations préalables
 - Permis d'aménager
 - Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme
 - Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention concernant cette adhésion ci-annexée.

SALLE DES PENITENTS

AVENANT N°1- MARCHE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°22.2023 en date du 12 septembre 2023 relative à l'attribution et à la signature du marché selon la procédure adaptée avec l'entreprise ROBERT DORGNON en vue de la maîtrise d'œuvre pour la somme de 55.620,00 € HT soit 62.784,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique par ailleurs la nécessité de revoir la dépense prévisionnelle compte tenu des modifications, ci-après, incluses au stade de l'APD :

1) Résultats des sondages et investigations diverses

- sondages sols et murs du bâti existant

- sondages charpente et couverture

- prise en compte du rapport acoustique vis-à-vis des voisins et du contrôleur technique

2) Démolition de la totalité de la charpente et de la couverture

3) Extension pour créer des locaux annexes (local traiteur, loge, local technique)

4) Accès en sécurité au local technique

5) Création d'une cour à ciel ouvert pour contenir les émergences des bruits des équipements de survie

L'avant-projet détaillé rendu par la maîtrise d'œuvre annonçait un montant prévisionnel de travaux de 833 000 € HT au lieu de 600 000 € HT sur les bases du marché initial.

Pour prendre en compte cette majoration de la dépense, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°1 à intervenir entre la commune et l'entreprise ROBERT DORGNON

- Montant du marché initial des travaux HT	600.000,00 €
- Forfait de rémunération initial (8.72 %)	52.320,00 €
- Montant du marché des travaux suite validation APD HT	833.000,00 €
- Forfait de rémunération suite validation APD (8.72%)	72.637,60 €
	▪ Soit 87.165,12 € TTC

Soit une majoration de 20.317,60 € HT, soit TTC 24.381,12 €, ce qui correspond au montant de l'avenant n°1.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cet avenant n°1 ci annexé,

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de pénitents avec l'entreprise ROBERT DORGNON arrêté à la somme de 20.317,60 € HT, soit 24.381,12 € TTC,
- **INDIQUE** que le financement de la dépense est assuré,
- **SOUMET** au visa Monsieur le Préfet de l'Ardèche la présente délibération, ainsi que les pièces qui lui sont annexées, afin que ces documents soient rendus exécutoires.

TRAVAUX AMENAGEMENT PLAN CLIMAT 2024-2028 **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°10.2024 en date du 14 mars 2024 présentant et validant l'avant-projet d'un montant de 4.242.000 € entre 2024 et 2028.

Monsieur le Maire rappelle également que ce projet est prévu selon le phasage suivant :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 juillet 2024, pour vérification des offres, pondération et demande de précision conformément au règlement de la consultation, la proposition de l'entreprise NALDEO, mandataire, obtient la meilleure note (cf. Rapport de Dépouillement des offres établies.

Le pouvoir adjudicateur décide d'attribuer l'exécution de ces travaux à la société NALDEO SAS.

La rémunération provisoire pour les éléments de mission AVP, PRO, ACT, VISA, DET(OPC), AOR sera déterminée à partir du cout prévisionnel des travaux et du barème de prix ci-dessous :

MONTANT DES TRAVAUX (Euros HT) :	TAUX DE REMUNERATION (en %)
< 50 000,00	7,25 %
>= 50 000 et < 200 000	6,75 %
>= 200 000 et < 500 000	6,25 %
>= 500 000	5,70 %

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le marché selon Procédure Adaptée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce document et les pièces annexes,
- **DE TRANSMETTRE** à Monsieur le Sous-Préfet de l'ARDECHE la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Commune.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR SPONSORING SPORTIF

Considérant qu'en mai dernier lors du World Of Dance Portugal, une Malvinoise et son équipe ont remporté la première place en catégorie Chorégraphie Adulte

Considérant que par ces résultats obtenus, une Malvinoise et son équipe sont qualifiés pour représenter la France à la finale mondiale du World Of Dance à Los Angeles du 27 juillet au 01 aout 2024,

Considérant la demande d'une Malvinoise sollicitant un soutien de la Commune de Mauves dont elle est habitante, pour la participation à cette finale,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour sponsoring sportif avec une Malvinoise
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 250 € dans le cadre de cette convention de partenariat pour sponsoring sportif, pour la participation à la finale mondiale du World Of Dance à Los Angeles du 27 juillet au 01 aout 2024.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de BULINGE Jean-Paul :

- Les travaux d'étanchéité ont débuté sur une partie de la toiture de la Mairie,
- Remerciements reçus par les associations pour les subventions octroyées,
- Orange installera un stand afin de promouvoir la fibre sur la commune.

Communication de MAISONNAT Pierre :

- Le 4 septembre 2024, l'arrivée de l'étape du Tour cycliste féminin international de l'Ardèche se tiendra sur la place du marché.

Communication de FAYAT Corine :

- La façade de l'extension de la salle des Pénitents côté Nord est trop moderne par rapport au reste du bâtiment. Mr Maisonnat répond qu'une demande a été faite auprès de l'architecte afin d'éviter cet effet de masse.

Communications de PEYROT Michèle :

- Le bulletin municipal a été distribué, merci à Julie et Corine pour la distribution,
- Beaucoup de monde présent à la fête de la musique et au feu d'artifice organisés par la commune,
- 14 adolescents lycéens adhérents au centre social de Bourg Argental entreprennent un projet ambitieux, celui de partir de Bourg-Argental à vélo, suivre la Via Fluvia et Via Rhona en 7 jours jusqu'à la mer. Ainsi le 22 juillet, ils monteront leurs tentes autour du Lac et profiteront des sanitaires de la salle polyvalente,
- Le centre social de Tournon propose un atelier de cuisine pour les seniors, il ne sera pas donné suite à ce projet, la commune ne disposant pas de « coin » cuisine,
- Une formation est en cours avec 2 élus et 2 agents afin de réactualiser le site de la commune et de dynamiser les réseaux,

Communication de LEDUN Julie :

- Le projet d'antenne relais prévu sur la commune desservira t'elle tous les opérateurs ? Mr Maisonnat répond que des négociations sont en cours.

Communication de BERTRAND Claudine :

- Les travaux rue des condamines sont toujours en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h30